



COMMERCIAL

ÉNERGIE

Fiche technique relative au devis n°
établi le 18/12/95

E 250 4680

E1 L'installation doit être réceptionnée par un organisme agréé du Ministère des Affaires Économiques. Le procès-verbal de visite en trois exemplaires établissant que l'installation électrique est conforme sera soumis au visa du distributeur ou de la personne qu'il a mandatée. Aucune installation ne sera mise en service si des infractions aux prescriptions réglementaires sont constatées lors de l'examen de conformité. L'installation doit être prévue pour s'adapter à la tension 3N.380 Volts; la modification éventuelle des circuits et des appareils doit être réalisée par vos soins et à vos frais.

A l'emplacement destiné à recevoir le groupe de comptage, il y a lieu de prévoir un panneau en bois ou assimilé de 18 mm d'épaisseur, d'un encombrement de 800 mm de hauteur et 400 mm de largeur, qui sera fixé à la paroi de manière telle que le bord inférieur se situe à environ 1,15 m du sol.

La liaison du groupe comptage au tableau divisionnaire sera réalisée en câble du type VVB ou VFVB comportant 4 conducteurs d'une section minimale de 10 mm².

Les disjoncteurs de branchement placés par notre Société sont à considérer comme des disjoncteurs-sectionneurs, suivant les caractéristiques définies dans la norme NBN-C63.408.

E2 * Une canalisation en câble (colonne) conforme à la norme NBN-C33.121 ou du type VFVB comportant 4 conducteurs d'une section minimale de mm² doit être placée par vos soins ou ceux d'un utilisateur de votre choix.

Ce câble doit être de longueur suffisante afin de permettre la liaison depuis le point de branchement extérieur jusqu'à la partie inférieure du groupe de comptage.

En cas d'enca斯特rement, la colonne sera placée dans un conduit (tube) dont le diamètre intérieur est au moins égal à 2,5 fois le diamètre extérieur de ce câble.

E3 * Une canalisation en câble (colonne) conforme à la norme NBN-C33.121 ou du type VFVB comportant 4 conducteurs d'une section minimale de mm² doit être placée par vos soins ou ceux d'un installateur de votre choix.

Ce câble doit être de longueur suffisante afin de permettre le raccordement à la partie inférieure du groupe de comptage ainsi que d'assurer la remontée au poteau; à cet effet, le supplément de plus ou moins 10 m sera enroulé soigneusement au pied du support, sa protection et sa fixation étant effectuées par nos soins.

Les câbles conformes à la norme NBN-C33.121 peuvent être posés dans la tranchée à même le sol et protégés par des couvre-câbles, tandis que les câbles du type VFVB posés dans le sol nécessitent obligatoirement l'utilisation d'un fourreau (gaine) de protection mécanique en matière thermoplastique ou en abeste de ciment d'un diamètre intérieur minimal de 100 mm.

Les câbles et fourreaux doivent être enfouis à une profondeur minimale de 0,60 m suivant un tracé défini de commun accord avec notre Société.

Si la longueur du fourreau (gaine) est supérieure à 30 m ou si le tracé comporte un ou plusieurs coudes, des chambres intermédiaires de tirage doivent être prévues.

A la traversée du mur extérieur du bâtiment, un fourreau (gaine) d'un diamètre minimal de 100 mm doit être placé quel que soit le câble utilisé.

E4 * Une canalisation en câble (colonne) conforme à la norme NBN-C33.121 ou du type VFVB comportant 4 conducteurs d'une section minimale de mm² doit être placée par vos soins ou ceux d'un installateur de votre choix.

Ce câble doit être de longueur suffisante afin de permettre la liaison depuis le point de branchement extérieur pour aboutir à un coffret de dispersion à sceller par nos soins.

De ce coffret, il y a lieu d'installer câbles(s) comportant 4 conducteurs de section minimale de mm² jusqu'aux emplacements prévus pour les groupes de comptage.

En cas d'encastration, ces câbles seront placés dans des conduits (tubes) dont le diamètre intérieur sera au moins égal à 2,5 fois le diamètre extérieur des câbles.

E5 En propriété privée, vous devez procéder au creusement à une profondeur de 0,60 m et au remblayage de la tranchée destinée à recevoir le câble ainsi qu'à la pose d'un fourreau (gaine) en matière thermoplastique ou en abeste de ciment d'un diamètre intérieur minimal de 100 mm muni d'un tire-fil approprié.

Un fourreau de même type et de même diamètre doit être installé à la traversée du mur extérieur du bâtiment. Si la longueur du fourreau (gaine) est supérieure à 30 m, ou si celui-ci comporte un ou plusieurs coudes, des chambres intermédiaires de tirage doivent être prévues.

E6 La fouille afférente à l'implantation d'un support en propriété privée sera réalisée par vos soins et ce, suivant les directives édictées par notre Société.

E7 Vous devez installer un dispositif à fonctionnement prioritaire de nuit (contacteur) avec protection de 2 Ampères sur le circuit de commande ; son enclenchement sera assuré par un contact horaire, libre de tension et fourni par nos soins.

E8 Votre immeuble étant équipé d'un chauffage électrique à accumulation, le placement d'un dispositif automatique de régulation (sonde) nanti d'un retardateur de charge est obligatoire.

E9 Votre immeuble étant équipé d'un chauffage électrique à accumulation, il y a lieu de prévoir obligatoirement, dans le cas où la puissance en accumulation égalerait ou excéderait 12 kW, le placement d'un dispositif automatique de régulation (sonde) nanti d'un retardateur de charge.

E10 Vous êtes prié de fournir et de placer en façade un ancrage galvanisé muni d'une ouverture d'un diamètre de 16 mm et capable de supporter une traction de 150 kg. Dans ce cas, vous assurez l'entretien et la responsabilité de ce point d'ancrage.

E11 * Un délai de semaine(s) nous est nécessaire pour la réalisation de votre branchement, celui-ci prenant cours à dater de la réception de votre accord et de la conformité de votre installation au "Règlement Général sur les Installations Électriques".

Signature de l'agent de l'A.L.E.

Signature de l'Abonné.

N.B. Seuls les paragraphes dont la case est marquée d'une croix seront pris en considération.

* Compléter les paragraphes



L'Association Liégeoise d'Électricité

Bon

Devis - Travaux de branchements - Energie

NL 56350

société coopérative
intercommunale
siège social
RUE LOUVREX 95
4000 LIEGE
Tél. (041) 20 12 11
TVA BE 204.245.277
R.C. Liège 6.801
Téléfax (041) 20 12 00

Projet établi par	<i>Liégeoise R</i>	le	<i>19/4/95</i>	Numéro de devis	<i>EL502620</i>	Procédure	<i>A</i>
Réception :	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	visée le				
Installation prête à recevoir le comptage	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>					
Délai de réalisation :	3	semaines.					
Etiquette C.L. à commander	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>					

Pour la réalisation pratique de ce travail, prière de contacter Monsieur

au n° de téléphone:

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

M. Lescèque 041 407111 b

Je soussigné.

Rue *n° 45 code 4633 localité*

— marque mon accord sur le travail, les montants ci-après et sur les conditions générales reprises au verso.

Les travaux seront réalisés en l'immeuble occupé par

Rue *Rosa Luxemburg n° 87 code 4630 localité Roumagne*A *Roumagne le 12/2/95* Signature

Raccordement :	nouveau <input type="checkbox"/>	Usages { A.C. <input type="checkbox"/> résidentiels <input checked="" type="checkbox"/> professionnels <input type="checkbox"/>	Section colonne existante { 2 x 4 à prévoir 4 x 20
Modification / renforcement	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantier <input type="checkbox"/>	Puissance(s) existante(s) { 1 de 2.2 KVA soit 2 x 10 en 220V
	aérien <input checked="" type="checkbox"/>	Chauffage électrique <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> de KVA soit x en V
Réseau B.T. :	souterrain <input type="checkbox"/>	Tension réseau 3,220 V <input type="checkbox"/>	Puissance(s) mise(s) à disposition { 1 de 16 KVA soit 8 x 25 en 380V
	aérien <input checked="" type="checkbox"/>	3N,380 V <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> de KVA soit x en V
Comptage :	souterrain <input type="checkbox"/>	Extension de réseau <input type="checkbox"/>	Index :
	simple tarif <input type="checkbox"/>	Implantation poteau <input type="checkbox"/>	Compteur n° <i>12614764</i> I/N I/J <i>005578,7</i>
	double tarif <input checked="" type="checkbox"/>	Horloge <input type="checkbox"/>	Compteur n° <input type="checkbox"/> I/N I/J
	exclusif nuit <input type="checkbox"/>	Récepteur <input checked="" type="checkbox"/>	
	interruption/E.H.P. <input type="checkbox"/>		

	Prestations	Q.	P.U.	Prestations	Q.	P.U.
	Nouveaux branchements standards :			Divers		
<input type="checkbox"/> E 12	Monophasé 1 compteur	9.416		E 01 Frais de mutation avec déplacement		1.100
<input type="checkbox"/> E 14	Triphasé 1 compteur	12.047		E 02 Rétablissement sur R.B.T.		1.828
<input type="checkbox"/> E 44	Mono ou triphasé 2 compteurs	16.476		E 03 Déplacement		1.100
<input type="checkbox"/> E 58	Supplément pour contacteur de plus de 63 A	1.221		E 04 Rétablissement des scellés		2.203
	Modifications de branchements :			E 10 Fourniture fiche 32 A		525
<input type="checkbox"/> E 35	Diminution de la puissance	2.203		E 11 Fourniture fiche 63 A		712
<input type="checkbox"/> E 06	Augmentation de la puissance			E 07 Fourniture clé pour armoire		356
	sans remplacement du compteur	1.100		E 53 Branchement armoire marché		22.173
<input checked="" type="checkbox"/> E 34	Augmentation de la puissance	7.643		E 52 Caution raccordement chantier		12.000
	avec remplacement du compteur			E 29 Pose coffret dispersion		1.082
<input type="checkbox"/> E 18	Placement d'un deuxième compteur	8.616		E 56 Remplacement du couvercle		1.884
<input type="checkbox"/> E 33	Redevance de puissance au delà de 15 KVA :	7.983		E 42 Remplacement du coffret		3.767
	par KVA supplémentaire			E 57 Raccordement sans comptage		5.246
	Remplacement :			E 59 Fourniture câble 3 x 16 ² + 16 ² pour		
<input type="checkbox"/> E 36	Compteur simple tarif	4.403		raccordement souterrain, par m.		227
	par compteur double tarif					
<input type="checkbox"/> E 05	Fusibles de plus de 63 A	1.100				
	Fusibles de moins de 63 A par disjoncteur	gratuit				
	Déplacement du groupe de comptage :			Ristournes promotionnelles		
<input type="checkbox"/> E 45	Sans modification des éléments de comptage	3.458				
				TOTAL (T.V.A. 20,5 % C.)		<i>7643</i> C
				Le coût de ces prestations sera porté en compte sur la facture de fourniture qui vous parviendra après la réalisation des travaux.		



Service Commercial

Liste des organismes de la Province de Liège qui sont agréés par le Ministère des Affaires Économiques pour le contrôle des installations électriques.

<u>ORGANISMES</u>	<u>TÉLÉPHONE</u>
<u>ASBL G. THOMAS</u>	
M. MATHY	quai du Condroz, 24/51 4020 LIÈGE
	041/42.83.45 041/43.71.36
<u>ASBL C.I.B.</u>	
M. SIRAUT	rue Grand-Vinâve, 61/63 4101 JEMEPPE avenue des Platanes, 10 4000 LIÈGE
	041/34.17.00 041/53.05.23
<u>ASBL ELECTRO-TEST</u>	
M. P. EVRARD	rue Pire Pierre, 28 4821 ANDRIMONT
	087/33.58.71
<u>ASBL VINÇOTTE & A.I.B.</u>	
	rue de la Vieille Fosse, 60 4400 FLÉMALLE
	041/33.00.00
<u>ASBL NIVELLES</u>	
M. TAILLARD	rue du Thier, 1 4560 PAILHE
	085/41.27.59
<u>B.T. VERBRUGGEN</u>	
M. JANVIER	rue Haute Voie, 4 4000 LIÈGE
	041/53.19.72
<u>ASBL O.C.B.</u>	
M. TRIBOLET	Chêne-Al'Pierre, 43 6960 MANHAY
	086/45.50.46

Remarque : cette liste n'est nullement limitative.